



LES CAHIERS DE L'ODAS

Développement social local : Les voies de l'action au service du changement

Par Jean-Louis SANCHEZ

En collaboration avec Marion LAUMAIN
assistée de Hélène BESSEAU

Juin 2007

Sommaire

Introduction	5
TITRE I- Le lien social au cœur de l'action publique	7
I. Mobiliser toutes les politiques locales	7
II. Refonder les réponses sociales et médico-sociales	9
TITRE II- Les acteurs sociaux au cœur du changement	11
I. Reconnaître le rôle stratégique de l'action sociale	11
II. Restructurer les modes d'organisation	12
III. Structurer le bénévolat	13
TITRE III- Batir une nouvelle gouvernance	15
I. Clarifier les responsabilités	15
II. Privilégier le partenariat de connaissances	16
III. Impliquer autrement les habitants	17
Conclusion	19

Introduction

Paradoxalement, dans le monde d'aujourd'hui, le changement est souvent perçu par mimétisme comme une nécessité. Il s'agit de montrer sa modernité par une quête permanente de renouvellement, fût-ce au détriment de l'efficacité. Le mouvement est ici préconisé pour d'autres raisons : il s'agit de s'adapter pour maîtriser le changement.

Notre modèle de société est en effet fragile parce que de plus en plus isolé dans un environnement international peu réceptif à ses valeurs. On semble considérer de plus en plus fréquemment que les pouvoirs publics n'ont qu'une responsabilité : celle d'assurer une couverture sociale aux plus démunis et de laisser s'exprimer pour le reste de la société une régulation des rapports sociaux à travers les lois du marché et les regroupements d'intérêts. Les grandes orientations du système de solidarité qui caractérisent notre pays doivent donc être particulièrement préservées pour éviter que, dans un moment de doute, l'idée du caractère inéluctable de la société duale ne triomphe.

Or, dans le domaine social, les réponses actuelles ne semblent plus contenir le flux croissant de la marginalité sociale, dans ses expressions les plus perceptibles - la pauvreté et la précarité - mais aussi dans ses formes moins médiatisées : l'isolement et le mal de vivre.

Accompagnant les mutations socio-économiques, l'évolution excessivement individualiste et consumériste des modes de vie brise progressivement les liens et les repères. On assiste à l'extension d'une précarité relationnelle (absence de vie sociale, de rôle social) qui augmente le risque d'exclusion à tous les âges de la vie. Cela est vrai évidemment des adultes concernés par l'instabilité de l'emploi. Mais cela concerne également les plus jeunes, avec une progression du nombre d'enfants en danger qui résulte principalement de l'isolement social des familles. Et à l'autre bout de la chaîne de vie, ce sont nos aînés qui désespèrent d'avoir peu de reconnaissance sociale. Faute de projet pour tous, notre société vieillit sans être capable d'affronter le risque d'un conflit des âges.

Ainsi, s'ajoutant à la précarisation de l'emploi, la précarisation relationnelle favorise l'extension d'une crise identitaire qui devient un risque majeur pour la cohésion nationale. L'angoisse de l'avenir semble atteindre des catégories d'âge de moins en moins élevé, avec le développement d'une délinquance précoce souvent provoquée par l'absence de perspectives et le rejet de la diversité. C'est donc la société tout entière qui traverse aujourd'hui une crise de confiance qui fragilise ses capacités d'intégration.

Dès lors, il faut non seulement repenser le rapport à des publics plus nombreux et aux besoins nouveaux, mais il faut aussi s'attacher au développement de politiques de prévention des exclusions sociales sous toutes leurs formes. L'action sociale réparatrice ne peut suffire et les politiques sociales ne peuvent assumer, seules, cette lourde tâche. L'enjeu est alors celui de la mobilisation des leviers de proximité et notamment des collectivités locales, en vue de la revitalisation du capital social de chaque territoire. C'est toute l'ambition du développement social local dont le principe n'est pas nouveau. L'enseignement du travail social y fait souvent référence et il est depuis longtemps usité à propos de la politique de la ville.

C'est en effet avec la mise en œuvre du développement social des quartiers (DSQ), en 1983, comme réponse volontariste à l'appauvrissement social et civique des quartiers dits en difficulté que le développement social prend en France son envol. On demande aux professionnels du DSQ de s'appuyer sur les habitants et les acteurs locaux pour faire émerger et mener à bien des projets de développement collectif, dont le financement est assuré essentiellement par l'Etat. Cette approche du développement social mise en œuvre par des professionnels spécialisés et des financements particuliers, a ainsi profondément marqué la conception française du développement social même si des assouplissements se dessinent à la fin des années quatre-vingt.

Accompagnant l'instauration de dispositifs nouveaux en matière sociale (RMI ou FSL notamment) susceptibles de renforcer l'impact de la politique de la ville, le DSQ va

en effet se transformer en développement social urbain (DSU) dont la perspective nouvelle est de « mixer cette fois-ci trois axes d'intervention : le quartier, les publics prioritaires et les dispositifs spécifiques (insertion par l'économie, logement, éducation) »¹. Le DSU doit alors réussir à combiner l'approche territoriale et l'approche sociale et, pour éviter la stigmatisation des quartiers concernés, il préconise la construction d'une démarche d'agglomération.

Le nouveau décor est attractif. Pourtant, le décloisonnement de l'approche sociale et de l'approche urbaine ne s'avère que très exceptionnel². En outre, les acteurs de la politique de la ville s'appuient peu sur les politiques de droit commun et réciproquement. Et même si des évolutions se dessinent avec l'entrée des Conseils généraux dans la politique de la ville, le rapport du social au territoire n'a toujours pas trouvé son cadre conceptuel.

Il est donc urgent de promouvoir une autre conception du développement social qui pourrait alors être définie comme une nouvelle réponse publique visant à irriguer l'ensemble des politiques locales d'une aspiration volontariste à la reconstruction du lien social, mais aussi comme une nouvelle pratique sociale axée sur l'implication de tous les acteurs locaux dans le développement d'initiatives (culturelles, éducatives, festives, sociales, sportives...) visant à renforcer la solidarité de droit par une solidarité d'implication.

C'est à ce prix qu'on pourra s'éloigner d'une logique de dispositifs au profit d'une logique d'intégration des populations fragilisées non seulement par la précarité

matérielle ou la différence culturelle, mais aussi par l'âge, le handicap, l'isolement, etc.

Il ne s'agit plus seulement d'accompagner les personnes en situation de précarité par la voie d'actions individuelles ou collectives, mais bien de s'appuyer sur l'ensemble des forces vives d'un territoire pour en renforcer la cohésion. Alors que la logique des dispositifs est descendante, du politique vers l'utilisateur, on peut privilégier une logique ascendante où le terrain - acteurs, usagers et habitants - nourrit les choix politiques. Ainsi, en mettant en avant la notion de territoire, le développement social peut-il enraciner le lien social, non pas dans une communauté d'origine (ethnique, religieuse), mais dans une communauté de projet. Avec le développement social, le « lien social se décline au présent et au futur, non au passé³ ».

La dynamique peut paraître excessivement ambitieuse. Elle peut pourtant s'avérer très vite opérationnelle car la précarisation accrue de l'ensemble de la société pousse les acteurs publics à dépasser le traitement de l'urgence (violences, incivilités, maltraitements) pour s'engager dans la prévention collective de l'exclusion, en mobilisant toutes les politiques (TITRE I). Et si l'action sociale ne peut à elle seule prétendre combler l'absence de perspectives, elle peut, en s'appuyant sur son histoire, son savoir-faire, son éthique et sa raison d'être, jouer un rôle déterminant dans l'accroissement de ce capital social sans lequel aucun projet personnel ne peut réellement s'épanouir (TITRE II). Les conditions sont alors réunies pour mettre en œuvre une nouvelle gouvernance plus citoyenne apte à consolider l'ensemble du processus (TITRE III).

¹DUGUE E. et MOUTON P., *Le développement social urbain : des qualifications en émergence*, Urbanités, Politique de la ville, CNFPT, 1997, p.22.

²L'expérimentation nationale pilotée par la Délégation Interministérielle à la Ville autour des « Projets sociaux de territoire » est précisément née de ce constat, particulièrement explicite dans le rapport de Claude BREVAN et Paul PICARD, *Une nouvelle ambition pour les villes. De nouvelles frontières pour les métiers*, septembre 2000.

³*Accompagnement social et insertion*, Pratiques associatives, Ed. Syros, 1995, p.65.

TITRE I- Le lien social au cœur de l'action publique

La solidarité est aujourd'hui en France principalement l'expression juridique de l'engagement de la société envers les plus faibles. Elle a évolué profondément en passant de l'assistance à la reconnaissance de droits, qui s'est poursuivie et amplifiée tout au long du XX^e siècle, avec l'adoption ces dernières années de la Couverture maladie universelle, de l'Allocation personnalisée d'autonomie ou de la Prestation de compensation du handicap par exemple.

Cette évolution a permis de traiter plus dignement les processus d'exclusion. Elle a en outre conforté le caractère républicain de la société en évitant une fragmentation qui laisse la part belle au communautarisme. En effet, l'homme délaissé est contraint de s'enfermer dans un groupe prédéterminé parfaitement étanche au reste de la société. On est alors aux antipodes du contrat social, bâti sur l'appartenance de l'homme à un ensemble quelles que soient ses origines, ses croyances, et ses facultés. C'est pourquoi chaque avancée sociale doit être saluée, non seulement pour la réponse qu'elle apporte aux personnes en difficulté, mais aussi parce qu'elle contribue à la cohésion de la société.

Mais aujourd'hui cette solidarité organisée ne peut suffire. On l'a vu, les phénomènes sociaux ne se résument pas à des questions de droits⁴. L'isolement, la solitude et l'immaturation condamnent les dispositifs sociaux, si ingénieux soient-ils, à l'impuissance si la société ne retrouve pas sa capacité à intégrer.

C'est donc bien la question du « vivre-ensemble » qui est au cœur de la question sociale. Elle invite l'ensemble des acteurs publics à encourager localement, dans une logique de développement social, les diverses formes de mobilisation citoyenne en utilisant tous les leviers dont ils disposent.

I. Mobiliser toutes les politiques locales

La démarginalisation du public de l'action sociale renforcée par la précarisation de notre société font peser sur l'action sociale une responsabilité particulière : s'adapter à cette démarginalisation par sa propre démarginalisation. Avec l'entrée en force de l'insertion dans le paysage de la solidarité, le processus est bien engagé. On passe d'une conception passive de l'accompagnement social à une volonté active de solidarité, visant à dégager notamment entre économique et social les termes d'une complémentarité obligée.

Mais l'exclusion sociale n'est pas faite que de précarisation économique (voir supra). En deçà et au-delà, la déstabilisation des relations sociales, des repères et des perspectives y contribue autant.

D'ailleurs, les attentes des publics fragiles s'expriment de plus en plus sur l'accessibilité à tous les services pour préserver leurs liens à la vie sociale. Et les rares études réalisées sur les besoins des publics fragilisés par le handicap, physique ou mental, ou par la dépendance, montrent que la première demande des personnes fragilisées porte sur l'aménagement des services disponibles pour toute la population (mobilité urbaine, équipements, transport, logement social...), tandis que le recours à des services spécialisés n'est évoqué qu'en cas de nécessité absolue.

Il est donc urgent de dépasser les logiques de dispositifs en organisant de plus en plus concrètement l'accessibilité de tous à tous les services et activités⁵, et en encourageant aussi le développement d'initiatives culturelles, éducatives, festives, sociales, sportives... créatrices de lien social.

En fait, il s'agit de refuser la crise des solidarités de proximité qui frappe les territoires ruraux comme les territoires urbains, en encourageant par une démarche

⁴Notons d'ailleurs que le recueil des lois est passé de 380 pages en 1964 à 2350 pages en 2004.

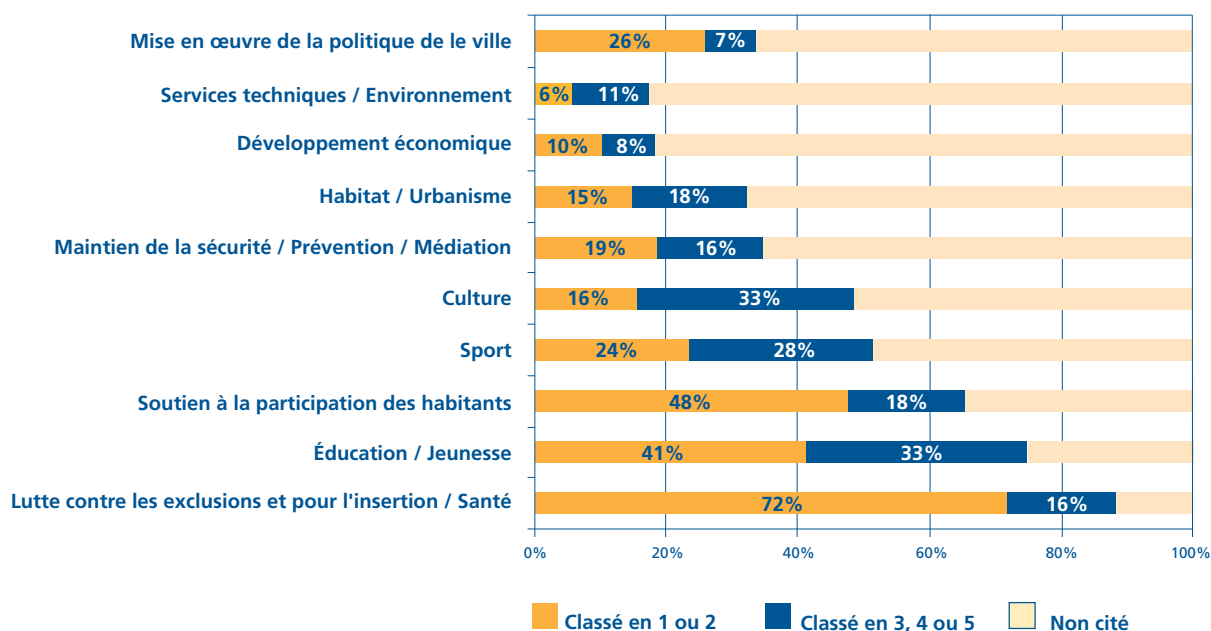
⁵Il faut relever que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et la participation citoyenne des personnes handicapées organise concrètement l'obligation de rendre accessible le cadre bâti, la voirie, les espaces publics et les systèmes de transport.

volontariste tout ce qui peut générer de nouvelles relations d'écoute, d'entraide et de respect. C'est le pari d'une « solidarité d'implication » qui compléterait la « solidarité institutionnelle » en permettant à chacun, en tant que citoyen, en tant que professionnel ou en tant que voisin, de participer plus activement à la performance du « vivre-ensemble ».

Bien-entendu, de nombreuses initiatives en ce sens existent déjà, mais il s'agit maintenant de transformer l'anecdote en politique publique, à l'échelle d'un quartier, d'une ville, d'un bassin de vie. L'implication des collectivités locales devient alors indispensable car leur contribution à la gestion du temps libre est essentielle.

Les villes l'ont d'ailleurs bien compris et s'appliquent progressivement à mettre en œuvre une vision généraliste du lien social. En effet, une enquête récente de l'Odas réalisée auprès des villes de plus de 20 000 habitants⁶ montre que si la contribution municipale au « vivre-ensemble » passe d'abord par une attention aux plus démunis, elle repose aussi très largement sur les politiques éducatives, sur le soutien à la vie associative et à l'animation des quartiers, sur les actions culturelles et sportives. C'est donc le rôle d'animateur du lien social des villes qui est de plus en plus mis en avant. Il doit conduire à intensifier les efforts de décloisonnement des services et tout particulièrement entre ceux consacrés à l'animation sociale et ceux oeuvrant à l'aménagement urbain (les politiques de transport, d'équipement, ou de logement).

■ Selon vous, quels sont les services qui participent au renforcement du vivre-ensemble dans votre commune ? (Question ouverte)



Lecture : les services relevant de la lutte contre l'exclusion, de l'insertion et de la santé, sont cités comme contribuant au vivre-ensemble par 88% des villes. 72% des villes les citent en premier ou second, 16% des villes les citent en 3ème, 4ème ou 5ème position.

⁶ Voir la lettre de l'ODAS « Les maires et le vivre-ensemble : les nouveaux contours de l'action municipale en matière de solidarité », Avril 2007, disponible sur le site : www.odas.net.

Enquête réalisée auprès de l'ensemble des villes de plus de 20 000 habitants. ¾ des villes de plus de 100 000 habitants et 1/3 des villes ayant entre 20 000 et 100 000 habitants ont répondu à l'enquête. 2/3 des répondants sont des responsables généralistes, 1/3 sont des responsables sociaux.

L'implication des communes dans la redynamisation sociale du territoire apparaît donc capitale, à la fois indispensable et de mieux en mieux identifiée. C'est là une évolution importante des représentations, qui peine encore cependant à s'inscrire dans les priorités affichées par les équipes municipales.

Cependant, il ne saurait y avoir de politique ambitieuse du lien social sans une implication de l'ensemble des partenaires agissant sur le territoire. C'est tout particulièrement vrai des grands services publics de l'Etat avec l'éducation nationale en tout premier plan. A titre d'exemple, on peut noter que pour donner une véritable ambition aux dynamiques intergénérationnelles, le concours des écoles, des collèges et des lycées est nécessaire pour multiplier les clubs intergénérationnels et les expériences de parrainage d'enfants par des personnes âgées. De même, l'implication des conseils généraux est indispensable si l'on veut intégrer dans cette dynamique l'ensemble des professionnels sociaux dont le premier métier est de créer du lien social et les autres acteurs départementaux qui y concourent aussi.

Il faut donc travailler autant sur le projet que sur le partenariat. Cela est d'autant plus utile que d'une façon générale seul un rapprochement entre tous les acteurs concernés peut permettre de comprendre la complexité de la question sociale en partant d'une analyse commune des besoins, analyse que l'action sociale doit maintenant impulser.

II. Refonder les réponses sociales et médico-sociales

Il peut paraître pour le moins contradictoire de demander à toutes les politiques publiques de s'imprégner de cette problématique du lien social si l'action sociale elle-même en semble éloignée dans ses propres prestations.

C'est notamment le cas du travail social qui serait en mesure de jouer un rôle plus déterminant si l'on voulait bien renforcer sa relation aux pratiques d'intervention communautaire (voir infra). C'est particulièrement nécessaire pour ce qui concerne le soutien aux familles dont l'isolement constitue un facteur de risque considérable pour l'enfant. Les dernières études de l'Odas sur les signalements d'enfants en danger montrent que les principaux problèmes auxquels les enfants sont confrontés sont d'ordre relationnel et se traduisent par de lourdes carences éducatives. Or ce constat révèle un besoin d'ouverture et d'écoute que les seuls professionnels ne pourront satisfaire. À l'instar de démarches engagées dans d'autres pays, il faut faire le pari du soutien communautaire qui, à travers la mise en œuvre de réseaux, soit de soutien à la parentalité, soit tout simplement d'échanges de services ou de savoirs..., permet aux familles de se rencontrer et d'analyser ensemble leur situation pour mieux l'affronter.

De façon plus générale, pour tous les publics fragilisés, il faut imaginer un accompagnement social qui ne consiste pas simplement en une intervention directe du professionnel, mais qui s'ouvre sur la mobilisation de toutes les personnes susceptibles d'apporter une contribution positive. En dehors de l'intérêt de son caractère exponentiel, cette démarche va ainsi pouvoir rendre l'intervention sociale moins stigmatisante, conformément aux aspirations qualitatives de ses bénéficiaires. D'ores et déjà, divers départements recensent toutes les initiatives qui refondent le travail social en ce sens pour analyser la portée et l'intérêt de leur éventuelle reproduction. Plus généralement, on sait que cette préoccupation a largement inspiré la territorialisation de l'action sociale départementale qui a choisi la référence aux bassins de vie pour dessiner les nouvelles frontières de ces circonscriptions d'intervention sociale⁷.

⁷ Voir Jean-Louis SANCHEZ, « Décentralisation : de l'action sociale au développement social », Edition L'Harmattan, 2001

Cette évolution vers le Développement Social Local (DSL) doit aussi concerner les réponses médico-sociales qui peinent à s'adapter à une évolution des attentes des publics due non seulement à l'évolution de leur mode de vie mais aussi de leur regard sur la vie. En effet, le secteur médico-social s'est longtemps laissé enfermer dans un espace de réflexion (tout particulièrement pour ses établissements) étroitement façonné par la culture du monde hospitalier. On a ainsi souvent privilégié des critères de sécurité et de fonctionnalité au détriment des logiques d'animation et de vie sociale.

Ainsi, dans le domaine du vieillissement, l'offre d'hébergement devrait s'adapter à des besoins lourds en termes de soutien physique, mais également de soutien psychologique. Or, si le premier objectif est généralement atteint, le second l'est moins car les établissements sont souvent isolés géographiquement et donc socialement, ce qui ne facilite pas le maintien

d'une vie relationnelle pour les personnes hébergées. De même, pour les personnes âgées peu dépendantes mais désireuses d'un hébergement sécurisant, on attend toujours une offre d'habitat certes adapté, mais qui reste étroitement imbriqué dans le tissu social et urbain. On peut faire le même constat pour ce qui concerne le soutien à domicile qui doit, pour respecter le désir d'autonomie des personnes âgées, privilégier l'accompagnement sur l'assistance substitutive. Il s'agit « d'aider à faire » et non pas « de faire à la place de », car soutenir une personne âgée à domicile, c'est avant tout l'aider à en sortir. On attend donc des services à domicile qu'ils soient plus souples, plus polyvalents et plus relationnels, tout en continuant d'offrir des garanties de confiance et de compétence⁸. En d'autres termes, il faut également combler un légitime besoin d'utilité, voire d'émotions, en s'appuyant davantage si nécessaire sur la vie associative et les réseaux de bénévoles pour éviter d'enfermer les usagers dans le ghetto de l'assistanat.

⁸ Ce type d'aspiration se retrouve également en matière d'accueil de la petite enfance, à un moment où le développement d'une offre concurrentielle renforce les aspirations qualitatives des ménages. Une étude de l'Odas permet de vérifier que, si la simplification des conditions administratives d'accessibilité est en cours, l'ouverture des plages horaires reste exceptionnelle. Voir « *Politiques municipales de la petite enfance : de la gestion à la coordination des modes d'accueil* », Les Cahiers de l'Odas, Odas Editeur, 2001.

TITRE II- Les acteurs sociaux au cœur du changement

Le mouvement global engagé en direction du développement social pose tout naturellement le problème de la légitimité du travail social dans cette dynamique. En effet, l'action sociale est encore largement perçue comme essentiellement réparatrice et ses responsabilités sont souvent considérées comme périphériques. C'est ce qui explique d'ailleurs que, dans les villes, elles aient été longtemps confiées exclusivement aux centres communaux d'action sociale, alors qu'il s'agit d'établissements publics autonomes.

Mais les choses changent, la place de l'action sociale dans les organisations des collectivités territoriales évolue au même rythme que la préoccupation sociale qui devient prégnante dans une majorité de collectivités locales.

Dans ce nouveau contexte, la connaissance qualitative des besoins de la population et la technicité sociale de ses professionnels permettent à l'action sociale de revendiquer un rôle d'impulsion auprès de l'ensemble des acteurs publics, car bâtir une politique volontariste de reconstruction du tissu social ne peut s'improviser.

En outre la persistance dans ce secteur d'une forte éthique professionnelle permet à l'action sociale de contourner plus facilement que d'autres la crainte des hégémonismes institutionnels dans la mise en œuvre de dynamiques transversales. C'est aussi grâce à cette relation à l'éthique qu'elle pourra demander aux habitants de s'investir activement dans la construction et l'évaluation d'un projet de territoire tout en leur garantissant la neutralité politique de la démarche. Il faut donc désormais mieux reconnaître à l'action sociale sa responsabilité d'impulsion et de médiation.

I. Reconnaître le rôle stratégique de l'action sociale

Avec l'instauration du RMI, une première étape dans le repositionnement stratégique de l'action sociale a été

franchie avec succès. Le modèle de l'intervention sociale a dû intégrer de façon beaucoup plus opérationnelle, aux côtés d'une approche clinique centrée sur la santé mentale et les troubles familiaux, d'autres approches davantage axées sur la prise en compte des liens entre environnement et individus. Mais pour que cette orientation s'inscrive dans tous les interstices des politiques et se traduise en développement social, il faut non seulement le concours des décideurs publics mais aussi celui des acteurs de terrain.

La construction du diagnostic social, première étape du DSL, requiert en effet une forte implication des professionnels. La statistique en soi n'est rien sans cet éclairage pour en interpréter le sens. Faute de connaissance concrète des causes et conséquences de la précarité et de la détresse spécifique à un territoire donné à travers les signalements d'enfants en danger par exemple, il s'avère difficile d'élaborer des propositions pertinentes en direction des décideurs politiques.

Bien que les circonscriptions d'action sociale aient depuis longtemps été définies comme un espace potentiel d'animation et d'innovation sociale, l'organisation par les départements du rôle stratégique du travail social reste encore minoritaire. Le constat est identique pour les villes. Même si leurs CCAS ont été chargés par le législateur de réaliser une Analyse des Besoins Sociaux (ABS), on recense bien peu de diagnostics territoriaux axés sur la prévention des risques sociaux liés à la précarité relationnelle et identitaire.

C'est sans doute la raison qui amène les collectivités territoriales à souhaiter une implication plus prononcée des organismes de formation dans cette direction afin de dégager notamment un cadre de référence⁹. Celui-ci n'est toujours pas élaboré faute de recul sur les initiatives déjà engagées. Il est vrai que les expériences d'observation des attentes et des besoins des populations sont encore trop rares et imprécises. De plus, la diversité des institutions et des métiers du secteur social n'aide pas

⁹ Voir « *Travail social et développement social : La formation initiale au cœur du changement* », Les Cahiers de l'Odas, Odas Editeur, 2002, disponible sur le site internet de l'ODAS.

toujours au repérage ou à la mobilisation des expériences significatives qui souvent disparaissent faute d'avoir été expertisées et soutenues.

C'est ce qui explique que de nombreuses collectivités locales commencent à se doter d'une ingénierie du développement social mais avec des résultats très inégaux. En effet, ces collectivités se heurtent souvent à des obstacles culturels pour trouver en interne ou en externe des encadrants aptes à animer des dynamiques d'observation et d'animation de réseaux. Il va donc falloir privilégier dans l'avenir la construction d'une nouvelle filière de formation sur le développement social en s'appuyant notamment sur les centres de ressources régionaux de la politique de la ville¹⁰ et l'Institut National du Développement Social (INDS). Mais il faudra aussi dédramatiser le débat sur la cohabitation des pouvoirs locaux et du travail social.

En effet avec le développement social, la relation essentiellement duale entre le professionnel et l'utilisateur se transforme en une relation plurielle. Le travail social doit continuer de se consacrer aux publics en difficulté mais doit aussi participer activement à la réalisation d'un projet territorial dont la mise en œuvre appelle la maîtrise de relations complexes entre démocratie représentative et démocratie participative, et entre logiques locale et nationale. La question de la relation du travail social au monde institutionnel met alors en relief deux types de risque.

Le premier est connu. Il s'agit du partage d'informations inhérent à la mise en place d'une approche collective du travail social et de son ouverture sur le développement social. Dans les deux cas de figure, l'établissement commun d'un diagnostic territorial est nécessaire. De surcroît, celui-ci doit sa qualité à la densité des informations qualitatives recueillies. Il est clair que l'approche collective va engendrer des risques de tensions accrues dans la gestion du secret professionnel et de l'obligation de discrétion. Au-delà de l'encadrement légal du secret partagé, il

faut aujourd'hui répondre à ces préoccupations en améliorant les référentiels déontologiques et éthiques et les garanties qui s'y rattachent.

Le second risque est moins connu. Il s'agit des incidences de la reconnaissance du rôle stratégique du travail social. Le travail social étant appelé à intervenir activement dans la définition de la réponse publique et dans sa mise en œuvre collective, il risque d'entrer en concurrence avec le pouvoir politique. Inversement, le travail social, prêt à se mobiliser sur le développement social, peut craindre une récupération politicienne. Ici encore des équilibres doivent être trouvés dans la mise en œuvre d'une fonction qui peut prêter à la manipulation de l'institution par le professionnel ou du professionnel par l'institution.

On semble donc admettre de plus en plus fréquemment qu'il est nécessaire de compléter les garanties déontologiques, généralement préservées dans le travail social, de recommandations éthiques (sous forme de chartes) bâties sur une appropriation collective de valeurs consensuelles.

II. Restructurer les modes d'organisation

Le repositionnement du travail social en direction des actions collectives pour des publics ciblés se développe. D'ailleurs les diplômés de travail social y font de plus en plus référence. Mais bien que ces démarches marquent un progrès, il faut veiller à ce qu'elles n'enferment pas les publics dans un isolement collectif. Car s'agissant de faire émerger les potentialités de chacun pour les réinscrire dans leur environnement, il faut d'abord et avant tout passer d'une logique de « public » à une logique de « territoire ».

C'est ce que souhaite aujourd'hui un nombre croissant de collectivités locales comme le montre une enquête récente de l'ODAS sur les intentions des départements concernant l'activité des travailleurs sociaux de polyvalence¹¹. Elle confirme les résultats d'une précédente étude qui

¹⁰ 14 centres de ressources existent aujourd'hui. Ces structures départementales (en région parisienne), régionales ou interrégionales doivent avoir un véritable ancrage local, répondre en priorité aux acteurs de terrain, être adossés à des pôles universitaires ou de recherche locaux, s'appuyer sur un partenariat solide et diversifié. www.i.ville.gouv.fr

¹¹ Voir la lettre de l'ODAS « Protection de l'enfance : de nouvelles perspectives pour les départements », décembre 2006, disponible sur le site : www.odas.net.

montrait que les départements mais aussi les communes souhaitaient que leur professionnels soient mieux formés sur l'élaboration de diagnostics territoriaux, les actions collectives et le travail en transversalité et en coopération avec les élus.

Pourtant ces évolutions peinent à s'inscrire dans les faits en raison d'un contexte peu favorable.

Les collectivités et les travailleurs sociaux sont confrontés à une dérive gestionnaire qui ne favorise guère la mise en œuvre de changements structurants. Avec les procédures administratives prévues pour de nombreux droits (surendettement, fonds d'aide...) et la gestion décentralisée de certaines allocations (APA, RMI, PCH), le travail administratif empiète sans cesse davantage sur les missions du travail social. Il devient alors urgent d'engager une réflexion de fond sur le sens du travail social, et plus précisément encore sur la réalité effective de la notion de « polyvalence de secteur » dans un contexte général de complexification du droit et des problématiques.

C'est le travail dans lequel se sont engagés un certain nombre de départements, qui souhaitent modifier leur organisation en conséquence. Ainsi sept départements sur dix envisagent aujourd'hui d'impliquer davantage le travail social polyvalent dans la prévention des risques pour l'enfant en renforçant les visites à domicile et le travail de réseau dans les quartiers. Pour cela, la moitié d'entre eux se disent prêts à confier certaines tâches à des secrétaires médico-sociales afin de permettre aux travailleurs sociaux de consacrer davantage de temps à leur cœur de mission. C'est d'autant plus envisageable qu'une partie non négligeable des personnes qui sollicitent aujourd'hui les services sociaux n'ont besoin que d'un accompagnement administratif et non d'un accompagnement « social ». Certains départements vont plus loin en envisageant de repenser aussi l'implication des travailleurs sociaux dans les dispositifs d'insertion professionnelle, pour lesquels ils n'ont ni la formation,

ni les réseaux nécessaires, afin de leur permettre de s'attacher beaucoup plus activement au soutien aux familles et à l'enfance.

Il reste que ces démarches ne pourront aboutir si notre conception de la prise de risque n'est pas à son tour interrogée. Comment faire du développement social quand les normes sécuritaires et les procédures bloquent toute créativité ? Cette question renvoie notamment aux difficiles relations entre professionnels et bénévoles. On le sait, le travail social démultiplierait ses forces en s'appuyant sur des réseaux de bénévoles pour venir en aide aux personnes en difficultés. Non seulement les bénévoles disposent d'un temps précieux pour l'écoute mais leur implication favorise la dédramatisation et la normalisation des rapports. Il est donc urgent de sortir de l'antinomie entre bénévoles et professionnels pour construire entre eux une véritable complémentarité de missions et de valeurs.

III. Structurer le bénévolat

Bien évidemment cette ambition ne saurait se réaliser sans une réflexion plus globale sur l'état du bénévolat. Car son essoufflement est aujourd'hui un constat partagé par tous, notamment celui du bénévolat régulier. Les associations peinent à fidéliser leurs bénévoles et à renouveler leurs encadrants qui vieillissent.

L'individualisme ambiant n'est guère propice à l'engagement bénévole. Mais au-delà, on peut identifier un certain nombre de freins au développement du bénévolat : bureaucratisme, judiciarisation de la société, absence de reconnaissance et image « passéiste » du bénévolat...

Face à cette situation, on peut souhaiter bien évidemment une évolution de la législation, dans le sens de la simplification administrative et de l'allègement des réglementations. Mais l'on peut également envisager une véritable stratégie de développement du bénévolat

au niveau local. En effet, même si l'on ne peut tout attendre de la gestion publique, on pourrait envisager que les collectivités locales, et notamment les mairies qui sont au plus proche des habitants, construisent une véritable architecture du bénévolat. A l'instar d'autres pays comme la Belgique, il pourrait exister dans chaque commune une structure dédiée au bénévolat qui soit l'interlocuteur des habitants et qui travaille, en lien étroit avec les services municipaux et les associations locales, à la promotion et à l'organisation du bénévolat.

Il est en effet indispensable, pour attirer de nouveaux bénévoles, de mieux valoriser l'engagement bénévole, d'informer et de communiquer sur la diversité des activités bénévoles, de concevoir des actions avec les écoles, collèges, et lycées mais aussi avec les entreprises et les caisses de retraite, de sensibiliser les services publics pour qu'ils participent à cette promotion... Il faut aussi pouvoir mieux mettre en adéquation « l'offre et la demande de bénévoles ». Aujourd'hui les besoins en bénévoles se font ressentir dans les associations mais également dans les services publics (écoles, hôpitaux, services sociaux...). Il faut donc mieux identifier ces besoins et dresser une palette d'activités la plus large possible pour favoriser le

bon choix, car le bénévolat ne sera durable que s'il est source de plaisir. Parallèlement il faut aussi mieux identifier les attentes et projets de la personne bénévole, la former et la soutenir si nécessaire. Enfin, il est indispensable de mutualiser les moyens en terme de secrétariat, de comptabilité, de recherche de financements. Les maisons des associations sont déjà des outils utiles de ce point de vue ; elles pourraient tout à fait, de même que d'autres structures existantes (centres du bénévolat, centres sociaux...) constituer des points d'appui pour cette stratégie de développement du bénévolat.

Il reste que pour que le bénévolat se développe massivement, il faudra nous dégager de certains schémas ancrés dans nos mentalités. Au 19^{ème} siècle, le bénévole était la personne dévouée qui visite les malades, qui aide les pauvres... Le bénévole aujourd'hui, c'est aussi l'habitant, l'usager qui agit au cœur de son quartier au service de son quartier. Le bénévolat ne se confond ni avec la charité ni avec la militance, il est une relation d'échange et de réciprocité dans laquelle chacun peut trouver une forme d'épanouissement. Le bénévolat comme le DSL est d'abord un choix de vie faisant de l'interdépendance la condition de l'autonomie.

TITRE III- Bâtir une nouvelle gouvernance

Probablement dû à la complexité de la question sociale, le paysage de la solidarité n'est pas simple.

Ce sont d'abord les villes qui sont concernées par le Développement Social Local (DSL). Compte tenu de leur compétence générale sur les affaires de la commune et de la diversité des leviers dont elles disposent (politiques culturelles, éducatives, sportives, urbaines, des transports, de l'animation des quartiers...) elles peuvent se considérer légitimement comme les mieux armées sur le terrain de la prévention en direction de tous les habitants. De leur côté, les départements confortés dans leurs responsabilités sociales par les textes les plus récents sur les personnes handicapées et sur les enfants en danger, se mobilisent de plus en plus sur le front de la prévention et de la protection des publics en difficultés. Enfin, les services de l'Etat comme les organismes de sécurité sociale sont aussi directement concernés par le DSL à travers leurs diverses compétences locales aptes à produire du lien tout au long de la chaîne de la solidarité¹².

Le DSL ayant vocation à irriguer toutes les étapes de l'intervention sociale, il faut donc réussir une approche interdisciplinaire et interinstitutionnelle de la cohésion sociale, autour d'un projet politique partagé.

I. Clarifier les responsabilités

Le problème se pose alors de définir le pilotage de la démarche qui ne peut être assuré que par une collectivité territoriale détenant une légitime politique directe de proximité : commune ou département, sachant que le problème ne se pose pas dans les mêmes termes en milieu urbain et en milieu rural, où le département joue un rôle prépondérant. Mais même dans cette hypothèse, il est indispensable d'affirmer explicitement la responsabilité sociale des départements sur les publics fragiles et la responsabilité sociétale des communes sur l'ensemble des habitants. Car loin d'inciter les

collectivités à travailler de manière indépendante, la clarification des responsabilités entre les différents niveaux d'administration publique peut au contraire permettre d'aboutir à des actions concertées respectant davantage la légitimité de chacun.

Par ailleurs, le développement des établissements publics de coopération intercommunale mérite que l'on s'interroge sur leur rôle. En effet l'intercommunalité, qui couvre aujourd'hui une grande partie du territoire français, présente le double intérêt de regrouper des moyens et de permettre la mise en oeuvre de stratégies à une échelle plus pertinente (qui recoupe parfois le périmètre du bassin de vie ou du bassin d'emploi). Mais il semble, au vu de l'enquête de l'Odas, déjà citée, auprès des villes de plus de 20 000 habitants, qu'elle soit davantage conçue comme un outil technique de construction d'équipements et de gestion de service qu'un outil politique au service d'un projet local concerté. Dès lors on ne s'étonnera pas de voir les maires hésiter à déléguer à l'intercommunalité les politiques de proximité (petite enfance, jeunesse, personnes âgées, personnes handicapées...). On voit là toutes les limites de l'organisation actuelle, dans laquelle les politiques structurantes se décident au niveau intercommunal tandis que les autres se décident au niveau communal. Aussi, si l'échelle pertinente est celle de l'intercommunalité, il faudra oser donner aux EPCI une véritable ambition. Et cela suppose, du point de vue de l'efficacité comme du point de vue de la démocratie, d'envisager l'élection au suffrage universel du Conseil de communauté.

Enfin, le projet politique de développement social local ne saurait oublier les autres acteurs du territoire que sont les caisses de protection sociale et le monde associatif dans sa diversité.

S'agissant des premières, leur performance dans la gestion des prestations semble faire l'unanimité,

¹² L'éclatement des compétences en matière d'action sociale engendre de grandes difficultés de coordination, qui résultent notamment du maintien d'une action sociale au profit des organismes sociaux. La MECSS ouvre le débat dans son rapport « L'Action sociale du régime général de la sécurité sociale et l'action sociale des collectivités territoriales », Rapport d'information n°3739, février 2007.

invitant d'ailleurs à confier la responsabilité de la totalité de l'instruction de l'allocation RMI aux CAF. En revanche leur action sociale au service des territoires est davantage mise en question aujourd'hui. Le débat mérite, bien entendu, d'être posé dans un souci de plus grande lisibilité de l'action publique. On aurait cependant tort de se priver de l'atout que représente l'ingénierie des CAF et des MSA très largement impliquées depuis longtemps dans le développement social local.

S'agissant du monde associatif, sa contribution à la revitalisation du lien social dans les territoires est connue à travers notamment l'action des centres sociaux. Les collectivités locales pourraient davantage soutenir leur démarche d'animation global¹³. Mais en outre dans les domaines de la petite enfance ou du soutien aux personnes âgées entre autre, le recours aux associations pourrait s'amplifier sous forme de délégations de services publics. Cela permettrait en premier lieu d'éviter que les collectivités locales ne soient juge et partie dans la construction et l'évaluation de l'offre de services. En outre libérées de ce rôle gestionnaire, elles pourraient s'impliquer totalement dans la planification et la coordination de l'offre de services et l'information au public, qui sont encore insuffisantes aujourd'hui. Enfin, cela pourrait permettre de renouveler l'offre de services, le monde associatif offrant souvent plus de réactivité, de souplesse et de créativité.

Toutefois, cette évolution nécessiterait de la part des associations d'approfondir l'auto-évaluation qu'elles ont pour beaucoup entamée. Quels que soient les domaines et quels que soient les statuts, elles ont parfois tendance à faire passer le projet politique derrière le projet d'activités, la militance derrière le professionnalisme. Il n'est évidemment pas de solution simple en la matière. La judiciarisation de notre société, de même que la difficulté à recruter des bénévoles prêts à prendre des responsabilités, ne constituent pas un contexte favorable à un renouveau. Pourtant, il

s'agit là d'un impératif pour repenser sereinement les relations entre collectivités locales et associations en donnant à ces dernières le rôle de partenaire qu'elles revendiquent afin de faire de la gouvernance locale une gouvernance plus citoyenne.

II. Privilégier le partenariat de connaissances

L'élaboration du projet de développement social local implique donc une multitude d'acteurs. Elle suppose dès lors de s'engager dans une logique de décloisonnement des approches institutionnelles et professionnelles.

Il s'agit là d'une préoccupation évidemment ancienne et constante des pouvoirs publics. Pourtant on le sait les partenariats sont difficiles à construire et, lorsqu'ils existent, ils sont extrêmement fragiles. Sans nier la complexité des phénomènes qui entrent en jeu pour expliquer cet état de fait, on peut avancer une hypothèse : la plupart des partenariats sont des partenariats de gestion, avant d'être des partenariats de conviction.

En effet, poussées par la réglementation, les collectivités se sont engagées dans des démarches de planification partagée, à l'instar des départements qui ont dû co-piloter puis piloter divers schémas d'action sociale et médico-sociale. Mais cette planification, intrinsèquement sous-tendue par des enjeux financiers et d'image, s'est bien souvent faite sans passer par la phase préalable et nécessaire de réflexion sur la finalité de la démarche.

Or quelle que soit la pertinence de l'outil, il n'aura d'intérêt que si le projet politique local prime sur le dispositif. C'est pourquoi on ne saurait trop insister sur l'utilité des démarches d'observation partagée, comme préalable à la construction d'un partenariat d'action basé sur une compréhension commune du territoire. Et il peut apparaître opportun de distinguer le processus d'observation du processus de planification, car seul le

¹³ Comme dans le département du Nord par exemple.

premier permet de réduire la prégnance des logiques institutionnelles et d'encourager au contraire la connaissance et la reconnaissance mutuelle.

Enfin, parce que le but de l'observation est bien de mieux répondre aux besoins du territoire et des populations qui y vivent, la territorialisation de l'observation constitue évidemment une perspective prometteuse. De ce point de vue, le mouvement de redécoupage territorial engagé dans les départements peut constituer un atout.

La finalité de l'observation étant précisée, il faut alors s'interroger sur le choix des institutions pertinentes pour en prendre le pilotage. D'une part, les schémas départementaux ont incité de nombreux départements à mettre en place des observatoires thématiques, d'autres part les dispositifs de la politique de la ville et l'obligation légale pour les CCAS de réaliser chaque année une analyse des besoins sociaux ont poussé de nombreuses communes à s'engager dans la réalisation de diagnostics à vocation plus globale. L'avenir de l'observation partagée doit donc passer par la recherche d'une meilleure articulation entre les différentes démarches et les différents niveaux qui variera nécessairement selon la prédominance urbaine ou rurale des territoires.

Mais dans tous les cas, il est essentiel que l'observation soit bien comprise dans sa dimension sociétale (champ d'observation large) et politique (lien à la décision publique) en impliquant les élus et les différents services. C'est d'autant plus nécessaire que l'avenir de la décentralisation passe par sa capacité à rationaliser la décision publique et en assurer la transparence.

III. Impliquer autrement les habitants

Pour les mêmes raisons la participation des habitants doit être recherchée dans l'élaboration des projets. On ne compte plus les modalités permettant d'associer les usagers/habitants à la décision publique : comité d'usagers, conseils de vie sociale, conseils de

quartiers, conseils des sages, conseils communaux de la jeunesse.... C'est une avancée considérable car elle repose sur un pari fondamental : celui de la capacité des personnes à prendre des initiatives et à trouver des solutions aux problèmes qui les concernent.

Mais la participation des habitants doit être autre chose qu'une « recette » à la mode ou une ingénierie bien maîtrisée. Il est donc temps de tirer un bilan des différentes formules et de dégager les conditions de réussite de cette participation. L'enjeu aujourd'hui est bien de sortir de l'injonction de la démocratie participative pour instiller dans nos pratiques quotidiennes un dialogue participatif moins emblématique mais plus efficace pour améliorer la réponse publique.

Ce chemin de la participation est difficile car il faut se faufiler entre deux excès : celui d'offrir une sorte d'exutoire qui ne débouche sur rien d'autre que de la désillusion et celui de suggérer les réponses pour justifier les choix. En ce sens, la participation est d'abord et avant tout une démarche éthique. En effet, l'une des conditions essentielles de sa réussite est de se donner le temps de la construction du dialogue difficilement compatible avec le tempo électoral. On ne saurait réfléchir ensemble aux solutions sans avoir pris le temps de s'accorder sur un certain nombre de valeurs et sur le diagnostic de la situation. Une autre condition est d'accepter d'introduire dans les organisations une « culture de l'inattendu » : l'expérience a montré combien les questions que se posent les « usagers » sont bien souvent différentes de celles auxquelles on cherche à répondre !

Il reste que toutes ces démarches appellent une réflexion sur les limites qui leur sont inhérentes. Inévitablement les démarches de participation des usagers (à la gestion d'un service public) ou de participation des habitants (à la décision publique) courent le risque de fonctionner « en cercle fermé ». L'enjeu est donc d'être capable d'offrir des espaces

de participation et de créativité à l'ensemble de la population et d'organiser la prise en compte des aspirations de la « majorité silencieuse », à travers des enquêtes et notamment des enquêtes à domicile.

Par ailleurs si l'on souhaite véritablement inscrire la participation des habitants dans une logique de développement social local, il faut la concevoir non pas comme un dispositif cadré et normé mais comme un nouveau mode de relations entre habitants, élus et professionnels. C'est la philosophie depuis longtemps des centres sociaux ou de la MSA, et leur expérience en montre tout l'intérêt: rassembler les habitants,

c'est non seulement répondre avec plus d'efficacité à un problème posé mais c'est aussi créer des occasions de rencontre qui vont permettre de consolider le sentiment de la nécessaire interdépendance des habitants sur un territoire.

Pourtant, aujourd'hui, la majorité des centres sociaux privilégie l'action préventive sur certains publics au détriment de l'animation globale du quartier. Il est donc grand temps de revenir aux fondements de l'intervention sociale : la création de lien par la conception et la mise en œuvre collective de projets.

Conclusion

P Parce que le modèle de solidarité française est fondé sur la nécessité de préserver l'égalité des chances, la réussite de la décentralisation est nécessaire pour exprimer les diversités. Or, cette aspiration provoque souvent des réticences idéologiques, mais aussi des résistances engendrées par le changement des habitudes, le réajustement des procédures, le repositionnement des hommes. Et pourtant il faut non seulement préserver mais développer le processus de décentralisation car lui seul peut résoudre la question du caractère polymorphe de la précarité (voir supra).

A cette fin, les collectivités locales doivent mieux acter dans leurs programmes d'actions, la volonté de favoriser l'implication de toutes les politiques publiques et la refondation de l'accompagnement social pour revitaliser le lien social. Mais pour que la perspective affichée n'apparaisse pas comme incantatoire, il faut que la décentralisation s'affirme davantage dans trois directions :

- celle de la revalorisation du principe de subsidiarité pour permettre de clarifier les champs respectifs de la solidarité nationale et de la solidarité locale en distinguant explicitement les fonctions de proximité des fonctions de régulation ;
- celle de l'articulation des légitimités territoriales autour du concept de développement social avec le souci de privilégier le partenariat de connaissance et de conviction sur le partenariat de complaisance;
- celle d'une conception plus exigeante du rôle des institutions, en organisant le retour en force des logiques de mission, de développement et d'implication, pour mettre fin à la prégnance des logiques de métiers, d'assistanat et d'indifférence.

On retrouve là les questions centrales posées dès l'origine de la décentralisation de l'action sociale par ceux qui la voulaient ambitieuse, pour réussir non seulement à restructurer les modes d'organisation et d'intervention, mais aussi les modes de décision au profit d'une vision chaque fois plus éthique de l'action publique.

Les autres publications de l'Odas

(Hormis les lettres de l'Odas)

- **Soutien à l'autonomie :
nouveau regard, nouvelles réponses**
Les Cahiers de l'Odas, Odas Editeur, 2007
- **Maisons Départementales des Personnes Handicapées :
une réforme bien engagée.**
Les Cahiers de l'Odas, Odas Editeur, 2006
- **Protection de l'enfance :
observer, évaluer pour mieux adapter nos réponses.**
Les Cahiers de l'Odas, Odas Editeur, 2005
- **La décentralisation de l'action sociale :
bilan et perspectives**
Les Cahiers de l'Odas, Odas Editeur, 2003
- **La décentralisation et la protection de l'enfance :
quelles réponses pour quels dangers ?**
Les Cahiers de l'Odas, Odas Editeur, 2003
- **Quel acte II pour le RMI ?**
Les Cahiers de l'Odas, Odas Editeur, 2003
- **Allocation personnalisée d'autonomie :
enjeux et perspectives**
Les Cahiers de l'Odas, Odas Editeur, 2003
- **Dépendance et handicap :
la décentralisation au service de l'autonomie**
Les Cahiers de l'Odas, Odas Editeur, 2003
- **Réussir l'observation gérontologique -
Jean-Louis SANCHEZ, Anne LATTY**
Edition Dunod, 2003
- **Décentralisation et action sociale,
Clarifier les responsabilités**
Les Cahiers de l'Odas, Odas Editeur, 2003
- **Travail social et développement social :
La formation initiale au cœur du changement**
Les Cahiers de l'Odas, Odas Editeur, 2002

Les autres publications de l'Odas

(Hormis les lettres de l'Odas)

- **Décentralisation : de l'action sociale au développement social - Jean-Louis SANCHEZ**
Edition L'Harmattan, 2001
- **Politiques municipales de la petite enfance : de la gestion à la coordination des modes d'accueil**
Les Cahiers de l'Odas, Odas Editeur, 2001
- **Piloter l'aide sociale - Guide d'indicateurs -**
Odas Editeur, 2000
- **Protection de l'enfance : mieux comprendre les circuits, mieux connaître les dangers.**
Étude coproduite par l'Odas et le Snatem, Avril 1999
- **Les Maires et le lien social**
Les Cahiers de l'Odas, Odas Editeur, 1998
- **Prestation spécifique dépendance et qualité du soutien au vieillissement**
Les Cahiers de l'Odas, Odas Editeur, 1998
- **La prestation spécifique dépendance un an après : premières tendances**
Les Cahiers de l'Odas, Odas Editeur, 1998
- **Handicap et citoyenneté au seuil de l'an 2000**
Odas Editeur, 1998
- **L'enfance en danger ; signalements et réponses en 1996**
Les Cahiers de l'Odas, Odas Editeur, 1997
- **Pouvoirs locaux : vers une nouvelle réponse sociale**
Les Cahiers de l'Odas, Odas Editeur, 1997 (épuisé)
- **RMI et SMIC : étude sur l'apport financier de l'accès à l'emploi par types de ménages**
Les Cahiers de l'Odas, Odas Editeur, 1997

- **Travail social et surendettement**
Les Cahiers de l'Odas, Odas Editeur, 1997
- **Action sociale, la décentralisation face à la crise**
Odas Editeur, 1996
- **Villes et insertion**
Les Cahiers de l'Odas, Odas Editeur, 1995
- **Viellissement et cohésion sociale :
mieux observer pour mieux décider**
Odas Editeur, 1995 (épuisé)
- **Villes, personnes âgées et emplois de proximité**
Les Cahiers de l'Odas, Odas Editeur, 1994 (épuisé)
- **L'action sociale :
dix ans de décentralisation**
Odas Editeur, 1994 (épuisé)
- **L'observation de l'enfance en danger :
guide méthodologique**
Odas Editeur, 1994
- **Les mutations de l'action sociale communale**
Les Cahiers de l'Odas, Odas Editeur, 1993 (épuisé)
- **L'observation de l'enfance en danger :
constats et recommandations**
Odas Editeur, 1993 (épuisé)
- **L'action sociale décentralisée :
bilan et perspectives**
Odas Editeur, ed. 1992 et 1993 (épuisés)
- **Grand âge et dépendance**
Edition ENSP, 1992
- **Santé et précarité :
du droit à la réalité**
Edition ENSP, 1991



Les cahiers de l'Odas sont une publication de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée :
250, bis boulevard Saint Germain, 75007 Paris - Tél : 01 44 07 02 52 - Fax : 01 44 07 02 62 •
<http://www.odas.net> • Directeur de la publication : Jean-Louis Sanchez •
Ce numéro spécial a été tiré à 3 000 exemplaires • ISSN 1265-7476